Visites de lycéens à l'Université de Strasbourg
Vademecum à l'intention des équipes pédagogiques

CONTEXTE
L'Université de Strasbourg propose aux lycéens de venir découvrir l'université in situ. Les composantes (facultés, UFR et instituts) peuvent proposer aux lycéens différentes activités : assister à un cours en amphithéâtre, à une séance de travaux dirigés, participer à une visite des locaux, rencontrer les enseignants, les amicalistes, etc.

PUBLIC
Les visites à l'université sont destinées aux élèves de première et terminale, prioritairement à ceux issus de l'académie de Strasbourg.

CALENDRIER
Pour l'année universitaire 2015-2016, les immersions pourront s'étaler de novembre 2015 à mai 2016, en fonction des possibilités des lycées et des composantes de l'université.
Inscriptions individuelles : 1er semestre > démarrage des immersions le 2 novembre 2015, deuxième semestre > démarrage des immersions le 8 février 2016.

CONVENTION OBLIGATOIRE
Le préalable obligatoire à la venue de lycéens à l'université est la signature de la convention Unistra-lycée.
Ainsi, des lycéens provenant d'un lycée qui n'a pas signé la convention qui s'inscriraient sur le site pour assister à un cours verraient leur inscription automatiquement rejetée.

INSCRIPTIONS
Elles se font à partir du site immersion-lyceen.unistra.fr
Elles peuvent prendre deux formes différentes :
1/ Le lycéen s'inscrit individuellement à un cours, un TD ou une demi-journée d'immersion proposé par une composante via l'interface d'inscription en ligne.
La majorité des créneaux seront mis en ligne selon le calendrier ci-dessus. Cependant, il est possible que des créneaux supplémentaires soient ajoutés sur le site à différents moments de l'année. Les lycéens sont donc invités à se connecter à différents moments pour voir si de nouveaux créneaux ont été ajoutés.
OU
2/ L'établissement fait une demande d'immersion pour un groupe d'élèves via le formulaire disponible en ligne

SUIVI PÉDAGOGIQUE
Dans le cas où l'élève vient assister à un cours, de manière individuelle ou en groupe, un accompagnement avant et/ou après l'immersion par un membre de l'équipe pédagogique s'avérerait très bénéfique.
Avant l'immersion : on peut travailler sur les représentations de l'université qu'a l'élève (par exemple, noter sur une feuille ce qu'il pense de l'université a priori et en discuter) et sur les points qu'il souhaite « vérifier » : comment se déroule un cours, vitesse de la prise de note, etc.
Après l'immersion : revoir avec lui si son point de vue a changé ou non sur les différents aspects travaillés en amont.

Outre l'efficacité de cet accompagnement dans le cheminement de l'élève, le recueil de ces éléments pourrait être une excellente base pour le travail sur la liaison lycée-université.

ÉTAPES A RESPECTER POUR LE BON DÉROULEMENT DES IMMERSIONS
1/ Décision de l'établissement : signature ou non de la convention
2/ Le cas échéant, communication auprès des professeurs et des élèves
3/ Inscription des élèves :
- pour les inscriptions individuelles : le lycéen devant obtenir l'autorisation de son lycée pour sortir de l'établissement, il pourrait être intéressant que la démarche d'inscription soit encadrée.
- pour l'inscription d'un groupe : les enseignants voient si suffisamment d'élèves sont intéressés et remplissent le formulaire en ligne. Celui-ci est transmis à la composante concernée qui contactera la personne référente du lycée pour convenir d'une date en fonction des disponibilités de chacune des parties.
4/ Lorsqu'un élève s'inscrit, le lycée est prévenu.
5/ Les lycées qui souhaitent que les lycéens leur présentent un justificatif doivent leur fournir au préalable. Les lycéens pourront demander en début ou en fin de cours à ce que l'enseignant signe le justificatif.

CONTACT
Pour toute question, merci de contacter l'équipe de gestion des immersions à Espace Avenir : espace-avenir-lyceens@unistra.fr

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG